

COMMUNE DE REGUISHEIM

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. de la réunion du 25 avril 2019
2. Droit de préemption urbain
3. Signature d'une promesse de bail emphytéotique et convention d'occupation précaire avec la Société TRYBA ENERGY
4. Convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération avec le Département.
5. Attribution des marchés de travaux voirie, signalisation, espaces verts et éclairage public aménagement RD 201, tranche 1
6. Inscription 2^{ème} tranche travaux de voirie RD 201
7. Prise en charge du remplacement de la conduite d'eau potable (intercommunale), dans le cadre des travaux de la RD 201, par le syndicat EBE.
8. Pré-programmation des projets GERPLAN
9. Reprise du PROXI de Réguisheim : aide financière
10. Prise en charge provisoire, au titre de l'aide sociale, d'un loyer d'hébergement
11. Service de l'eau : rapport annuel 2018 du délégataire
12. Informations sur les décisions prises par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
13. Informations et divers

PRESENTS	EXCUSES	PROCURATIONS A
HOEGY Bernard		
METZGER Fabienne		
SCHMITT Yannick		
FLEISCHER Fabienne		
ANGSELL Jean-Louis		
NODON FLIEG Véronique		
	HAEFFLINGER Patrice	HOEGY Bernard
	SUTTER Sabrina	
BOEGLIN Thierry		
	MUSSOTTE Julie	HEITZMANN Aurélia
	WUNDERLY Christophe	NODON FLIEG Véronique
HEITZMANN Aurélia		
HASSENFRATZ ERIC		
BACHER Annette		
SCHWENGER Guillaume		
PAULUS Frank		
SCHWOB Philippe		
	LATUNER Maurice	
BUGMANN Steve		

En ouverture de la séance, M. le Maire adresse ses félicitations à Mme Julie MUSSOTTE pour la naissance le 9 mai 2019 de ses jumelles, Kim et Hinata.
Il adresse également ses condoléances à M. Frank PAULUS pour le décès de son beau-père, M. Julien BIRLING le 8 mai 2019.

Monsieur Bernard HOEGY, Maire, salue les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20 h 00. Il procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint.

M. Patrice KIEFFER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

POINT 1 : APPROBATION DU P.V. DE LA REUNION DU 25 AVRIL 2019

Le P.V. de la réunion du 25 avril 2019 est soumis au vote.
Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les déclarations d'intention d'aliéner suivantes ont été reçues en mairie.

- Section 32, n° 418, 11 rue des Pommiers, superficie totale 4,15 ares.
Vente WENZEL Marie Line/ BARBE Sébastien à M et Mme JACOB au prix de 290 000 €.

- Section 2, n° 205/1 et 208/2, Grand Rue, superficie totale 6,47 ares.
Vente Foncière du Rhin à M. et Mme SCHILLER au prix de 90 000 €.

- Section 2, n° 206/1 et 209/2, Grand Rue, superficie totale 7,30 ares.
Vente Foncière du Rhin à M. et Mme HISS au prix de 79 500 €.

- Section 56, n° 22,16 rue Pasteur, superficie totale 6,83 ares.
Vente METZGER Jean Marie à M. METZGER Matthieu et Mme LIENHARD Stéphanie au prix de 200 000€

Mme METZGER Fabienne ne prend pas part au vote pour ce bien

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les deux derniers biens mentionnés ci-dessus.
- par 16 voix pour de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le dernier bien.

POINT 3 : SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ET CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC LA SOCIETE TRYBA ENERGY ET SA SOCIETE DE PROJET

Dans le cadre de la valorisation des terrains et la concession d'un bail emphytéotique au bénéfice de la Société TRYBA et sa société de projet ainsi que d'ores et déjà débattu en Conseil Municipal, un projet de convention intitulé « promesse de bail emphytéotique et convention d'occupation précaire » a été établie entre la Commune de REGUISHEIM et la Société TRYBA ENERGY et sa société de projet.

Le projet de convention a été communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le contenu du projet qui lui a été présenté, intitulé promesse de bail emphytéotique et convention d'occupation précaire version 7.5.2019.
- autorise le Maire à signer cette convention au nom et pour le compte de la Commune de REGUISHEIM et le charge d'en assurer le suivi et la bonne exécution.

POINT 4 : CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES RD EN AGGLOMERATION AVEC LE DEPARTEMENT

Le Conseil Départemental a la charge de l'aménagement et de la conservation des routes départementales. En agglomération, cette compétence de principe qui incombe au Département est partagée avec les communes en raison des obligations pouvant peser sur le maire au titre de ses pouvoirs de police.

La coexistence des obligations départementales et communales sur les routes départementales situées en agglomération doit conduire à rechercher une répartition conventionnelle équilibrée. Il vous est proposé la convention ci-jointe fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération entre le Département et la commune. Cette répartition repose sur les pratiques habituelles en la matière pour les opérations en traverse d'agglomération depuis de nombreuses années.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer la convention objet de la présente délibération et tout document y afférent.

POINT 5 : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX VOIRIE, SIGNALISATION, ESPACES VERTS ET ECLAIRAGE PUBLIC AMENAGEMENT RD 201, TRANCHE 1

M. le Maire rappelle que le Conseil a décidé, lors de la séance du 13 mars 2019, l'aménagement de la RD 201 et avait chargé le Maire de solliciter la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération, qui l'a acceptée.

Une consultation en procédure adaptée a été organisée par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

Le Maire communique à l'assemblée les offres de prix des différents candidats :

Lot 1 : VRD en € H.T	Part communale	Part départementale	Total
Estimation Part communale : 539 366,30 Part départementale : 221 623,50 Total : 760 989,80			
TEAM TP	471 437,00	194 462,00	665 899,00
LINGENHELD	499 380,10	204 012,75	703 392,85
EIFFAGE ROUTE	534 235,20	200 946,20	735 181,40
Lot 2 : SIGNALISATION en € HT			
Estimation: 70 362,50			
EST SIGNALISATION	39 370,50		
SIGNATURE	49 009,71		
SIGNAUX GIROD	65 797,38		
AXIMUM	87 867,80		
Lot 3 ESPACE VERTS en € HT			
Estimation : 145 118,00			
ID VERDE	142 072 ,09		
TECHNOVERT	159 560,36		
THIERRY MULLER	152 911,60		
Lot 4 GENIE ELECTRIQUE en € HT			
Estimation : 121 057,00			
CREATIV TP	99 890,50		
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	114 185,42		
SOBECA	118 092,50		
SOUS TOTAL en € HT	Proposition	Proposition	
Estimation	d'adjudication	d'adjudication	
Part communale : 875 903,80	780 713,19	204 012,75	
Part départementale : 221 623,50			
TOTAL en € HT			Proposition
Estimation : 1 097 527,30			d'adjudication
			984 725,94

Après analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- décide, à l'unanimité, d'attribuer les travaux comme suit :

- ✓ Lot 1 VRD à l'entreprise LINGENHELD de Ste-Croix-en-Plaine (68127) pour un montant de 499 380,10 € HT (part communale)
- ✓ Lot 2 signalisation à l'entreprise EST SIGNALISATION à Niederhergheim pour un montant de 39 370,50 € HT

- ✓ Lot 3 espaces verts à ID VERDE à Mulhouse avec un montant de 142 072,09 € HT
- ✓ Lot 4 génie électrique à CREATIV TP à Staffelfelden avec un montant de 99 890,50 € HT

- autorise le Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin à signer les marchés susvisés, en sa qualité de mandataire de l'opération selon la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

POINT 6 : INSCRIPTION 2EME TRANCHE TRAVAUX DE VOIRIE RD 201

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient d'ores et déjà d'inscrire au programme des travaux de voirie 2020, la 2^{ème} tranche de l'aménagement de la RD 201. Cette tranche va du croisement RD201-RD47 jusqu'à l'entrée de l'Eiblen et consiste en des travaux de V.R.D et d'aménagements d'espaces verts.

Les travaux sont estimés comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 20 212,50€ HT (24 255,00€ TTC)
- Travaux : 736 371,30€ HT dont 503 767,70€ de part communale et 232 603,60€ de part départementale

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'inscription de ces travaux au programme de voirie 2020
- de solliciter une subvention auprès du Département du Haut-Rhin
- de charger le Maire de signer tout document relatif à la présente délibération

POINT 7 : PRISE EN CHARGE DU REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE (INTERCOMMUNALE) DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA RD 201, PAR LE SYNDICAT EBE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 201, il est prévu de remplacer la canalisation d'eau intercommunale (conduite maîtresse allant vers Meyenheim).

Les travaux sont estimés comme suit (lot 1 du point 5 du présent conseil municipal) :
AEP Grand'Rue : 41 724,00€ HT

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les présents travaux
- autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès du syndicat EBE

POINT 8 : PRE-PROGRAMMATION DES PROJETS GERPLAN

Deux devis ont été demandés pour des travaux de plantation d'arbres à l'espace des 3 cœurs et des travaux d'aménagement paysagers rue des Bouleaux.

Ils s'élèvent respectivement à 12 085,00€ HT (14 502,00€ TTC) et 2 850,00€ HT (3 420,00€ TTC)

Il est proposé de déposer un dossier auprès de la communauté de communes dans le cadre du GERPLAN.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider cette opération
- d'autoriser le maire à déposer un dossier de subvention auprès de la communauté de communes dans le cadre du GERPLAN

POINT 9 : REPRISE DU PROXI DE REGUISHEIM : AIDE FINANCIERE

Une proposition de reprise du PROXI a été faite par M.DIOT lequel est en train de créer une SàRL dénommée MICHAEL PROXIMITE dont le siège se situe 46 Grand'Rue à Réguisheim.

La commune propriétaire des murs rachètera le fonds de commerce ainsi que le matériel présent dans les locaux pour un montant préférentiel de 5 000€.

Par la suite un contrat de location gérance sera établi entre la commune et la SàRL MICHAEL PROXIMITE.

La commune s'engage à avancer la somme de 14 000€ à ladite société au titre du dépôt de garantie demandé par le groupe Carrefour.

La commune ne demandera pas de loyer pendant 12 mois.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'achat du fonds de commerce par la commune et la location gérance à la SàRL MICHAEL PROXIMITE
- de verser une subvention de 19 000€ au total à la SàRL MICHAEL PROXIMITE
- voter les crédits suivants au B.P 2019 :
 - Compte 6574 subventions : +19 000€
 - Compte 752 revenus des immeubles : +19 000€

POINT 10 : PRISE EN CHARGE PROVISOIRE AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE, D'UN LOYER D'HEBERGEMENT

Suite à une expulsion d'une personne de son domicile à Réguisheim, il est proposé de prendre en charge son hébergement d'urgence pour un montant de 1 650€ du 2 avril au 7 mai 2019 et pour un montant de 767€ du 7 au 20 mai 2019.

Ces sommes et celles restant à venir seront récupérées par l'huissier de justice sur la succession de la personne en question.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser à M. Eugène LAMMERT, propriétaire d'un gîte rural à Ensisheim la somme de 1650 €
- de verser la somme de 762 € à la SàRL Weiss, hôtel Niemerich à Pulversheim.
- de verser les montants restant encore à venir aux hébergeurs sur présentation d'une facture
- d'imputer la dépense au compte 614 Charges locatives et de copropriété : 5 000 € et de voter un crédit de 5 000 € au compte 7588 autres produits de gestion courante.

POINT 11 : SERVICE DE L'EAU : RAPPORT ANNUEL 2018 DU DELEGATAIRE

Dans le cadre de la délégation, SUEZ délégataire a produit son rapport annuel 2018 (conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005).

Les chiffres clés produits sont les suivants :

- 816 clients desservis (+3,2%, par rapport à 2017)
- 74 100 m3 d'eau facturés (+7,2%, par rapport à 2017)
- 90,7 % de rendement du réseau de distribution (+10,9%, par rapport à 2017)
- 16,2 km de réseau de distribution d'eau potable

Pour une consommation type de 120 m3, le m3 TTC hors abonnement représente 2,24 € en 2018 (+0,8%, par rapport à 2017).

Le Conseil Municipal prend acte du rapport qui est consultable en mairie

POINT 12 : INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

Néant.

POINT 13 : INFORMATIONS ET DIVERS

- M. le Maire donne lecture des demandes d'autorisations relatives à l'utilisation des sols.
- Mme Bacher demande quand le passage entre la rue des Bouleaux et la propriété Schueller J.P sera fait. M. le Maire répond qu'il est impossible de désherber, il y a trop de gravats déposés par les riverains dans ce passage
- M. Bugmann : où en sont les devis pour la démolition de l'immeuble 33 Grand Rue ? M. le Maire répond que le permis de démolir administratif est en cours et les devis seront examinés après l'obtention de ce dernier.
Il s'interroge également sur la possibilité de faire des sondages sur le terrain rue du Sellier par le futur preneur. Une autorisation écrite devra être faite.
- Plusieurs conseillers font part des problèmes de sécurité dans le cadre des travaux sur le pont de l'III. M. le Maire va faire le point avec le responsable des travaux et souligne que la situation devrait s'améliorer avec le début des travaux d'aménagement de l'entrée nord du village.
- M. Boeglin demande quand le village sera raccordé à la fibre optique. M. le Maire répond que pour l'instant les travaux concernent les réseaux principaux. Une fois ces travaux terminés, une réunion publique sera organisée par Rosace et ensuite seront faits les raccordements individuels chez les particuliers.
- M. Paulus souhaite savoir si les taux d'intérêts des emprunts ont été renégociés. Il est répondu que le dossier est en cours.

La séance est close à 21h15.

Réguisheim, le 28 mai 2019
Le Maire
Bernard HOEGY

